

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VARENNE ET SCIE, LE MARDI 14 DECEMBRE 2010, à 18 HEURES

Date de convocation	24/11/2010
Membres en exercice :	44
Membres présents :	33
Membres votants :	34

Le *Conseil Communautaire* de la Communauté de Communes Varenne et Scie, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Honoré, le mardi 14 décembre 2010, à 18 heures, sous la Présidence de Gérard JOUAN, Président et Maire de la Chaussée.

Commune	Délégués	Pr/Exc/Abs	Délégués	Pr/Exc/Abs	Suppléants	Pr/Exc/Abs
Anneville sur Scie	RIBET Jacky	P	CHANDELIER Albert	P	MERAULT Franck	
Belmesnil	LE VERDIER Guy	P	OGDEN Hugues	E	LEMARCHAND Jean-Pierre	
Bertreville Saint Ouen	DE THEZY Catherine	P	CALAIS Thérèse	P	DEFOULNY Christian	P
Bois Robert	COTTEREAU Chantal	P	THOMAS Franck	A	AUGUSTIN Franck-Gabriel	
Le Catelier	PARIS Jean	E	POUSSET François	P	VIANDIER Jean-Marie	E
Les Cent Acres	VOLLET Jacques	P	ANDRE Pascal	A	ARNOULD Freddy	
La Chapelle du Bourgay	DOOM Johnny	P	GIFFARD Christian	E	LEVASSEUR DODIVERS Sylvie	
La Chaussée	JOUAN Gérard	P	BOINET Daniel	E(pvr)	DE NAVACELLE Henri	E
Criquetot sur Longueville	LEFORESTIER Nicolas	P	PIQUENOT Gilles	P	LEROY Frédéric	
Crosville sur Scie	DEPREAUX Alain	P	LEFEBVRE Michel	E	LANGÉ Maïse	E
Dénestanville	PRIEUR André	P	GREBOVAL Colette	P	LANCHON Guillaume	
Lintot les Bois	GUEROUT Léon	E	LEGOIS Didier	A	LEVASSEUR Marie-Christine	
Longueville sur Scie	BOULANGER Serge	A	PROUET Yvon	P	FLEURY Odile	E
Manéhouville	DURAME Sébastien	P	PONTY François	P	HONORE Stéphane	
Muchedent	BOLINGUE Jean-Paul	P	HORCHOLLE Catherine	P	DENIS Sylvie	
Notre Dame du Parc	VIDAL Bastien	P	HERELLE Laurent	E	BLOT Sandrine	E
Saint Crespin	GUISOLAN Michèle	P	LANGLOIS Jean-Pierre	P	DORANGE CANDELIER	
Saint Germain d'Etables	CHARDONNET Michel	P	DELAHAYE Marius	P	MEMPIOT Patrice	
Saint Honoré	POTEL Paul	P	DARGENT Wulfran	P	DIOLOGENT Nadine	
Sainte Foy	CHANDELIER David	P	JOURDAIN François	P	DARDANNE Annie	P
Torcy le Grand	SERVAIS PICORD Laurent	P	TAILLEFESSE Jacques	P	TAILLEFESSE Lucie	
Torcy le Petit	PAUMIER Jean-Pierre	P	ROGER Franck	P	VASSARD Christian	P

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance précédente
- Relais de Services Publics
- Reconduction du C.A.E. passerelle
- Renouvellement du contrat C.E.J. avec la C.A.F.
- Cadeau de départ Béatrice Lefebvre
- Décision modificative budgétaire n°2 budget général
- Décision modificative budgétaire n°2 budget SPANC
- Contrat Adelphe – nouveaux contrat et barème
- Débat autour de l'évolution des périmètres des communautés de communes
- Informations diverses

-Relais de Services Publics – présenté par A Dépreaux

Madame Ponjon, Directrice de la Maison de l'Emploi, est venue présenter le dispositif des Relais de Services Publics. La Maison de l'Emploi propose d'implanter des Relais Services Publics (RSP).

Dans un premier temps, ceci se fait là où la Maison de l'Emploi et de la Formation est présente.

Ce dispositif permet à la Maison de l'Emploi et de la Formation de favoriser l'accès des habitants au service public de l'emploi par un élargissement des plages d'ouverture.

Il permet également de proposer aux habitants un large panel de services publics via l'informatique dans un lieu unique, système très important notamment en zone rural. La CAF, la MSA et la CPAM ont manifesté le souhait de s'associer à ce projet.

Ces RSP sont composés de postes informatiques munis d'accès internet en libre service.

Un agent sera chargé de l'accueil et de l'aide aux usagers (documentation, consultation et transaction par internet, entretien avec un conseiller à distance). Visioconférence possible

Le bureau de la salle Varenne et Scie, déjà mis à disposition de la Maison de l'Emploi, de la Mission Locale et de Habitat 76 pourrait très bien être dédié à la visioconférence.

L'annexe avec les baies vitrées pourrait accueillir les équipements informatiques et un bureau d'accueil.

Des équipements informatiques doivent être acquis par la Maison de l'Emploi. La CAF apportera sa borne.

La gestion serait confiée à la Maison de l'Emploi et de la Formation.

Une convention interviendrait entre la CC, la Maison de l'Emploi et de la Formation, les partenaires (ci-joint modèle).

Des financements peuvent être obtenus du FNADT (fonds national d'aménagement et de développement du territoire) pour le fonctionnement, à raison d'un maximum de 10.000 €/an.

Actuellement, la convention avec la Maison de l'Emploi pour 0.20 ETP prévoit une participation de la com com de 6000 €/an.

Il est décidé de DEMANDER la labellisation et de FIXER le budget annuel maximum à la charge de la communauté de communes à 6000 €

-Reconduction du C.A.E. passerelle

M. le Président expose que le CAE passerelle occupé par Thierry Lambrecq arrive à terme en février.

Le coût actuel est de 2000 € par an à la charge de la Com Com pour un contrat de 20h/s.

Il est précisé qu'en cas de non obtention du contrat par l'Etat, Monsieur le Président reviendrait devant l'assemblée afin d'étudier le recrutement sans CAE.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE la reconduction du CAE passerelle ou un dispositif identique d'emploi aidé

-FIXE le nombre d'heures à 25h/s (coût à charge com com 4500 €/an)

-Renouvellement du contrat C.E.J. avec la C.A.F. – présenté par C. Cottureau

Le contrat Enfance Jeunesse étant arrivé à échéance au 31 décembre 2009, il convient de procéder à son renouvellement pour la période du 01 Janvier 2010 au 31 Décembre 2013.

Le contrat Enfance Jeunesse comprend : Le centre de Loisirs 6- 11 ans Juillet, Le Ludisports, Formation BAFA, Séjour Multi-sports 12- 16 ans, Poste de coordination, Accueil de loisirs 12-16 ans, Accueil de Loisirs petites vacances (hiver et printemps).

Il est décidé de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse

-Appel à projet expérimental Adolescents – présenté par C. Cottureau

La CNAF lance un appel à projet expérimental pour soutenir les actions innovantes en faveur des adolescents et prévoit un financement spécifique. Le financement du projet peut intervenir sur les dépenses de fonctionnement ou d'investissement et ne peut excéder 80 % du coût, l'enveloppe pourra être garantie jusqu'en 2012.

Nous avons contacté le foyer socio éducatif du Collège avec lequel nous avons échangé. De cette discussion nous avons retenu 4 projets susceptibles d'intéresser des collégiens et fait un sondage.

Le projet cuisine ressort majoritaire.

Il est décidé d'organiser ce projet autour de la cuisine pendant les vacances de Pâques et fixer la participation de la Com Com à 2000 €.

C. Cottureau fait un point sur le Téléthon : 1113.87 de bénéfice.

Remerciement au personnel et aux donateurs pour les lots de la tombola : Arb'Aventure, Marché de Ste Foy, Pépinières Prieur.

-Cadeau de départ Béatrice Lefebvre

Il est décidé de fixer une somme de 150 € pour un cadeau de départ pour Béatrice Lefebvre, agent de surveillance dans les cars, qui a souhaité arrêter sa mission afin de mieux se consacrer à son entreprise familiale.

-Décision modificative budgétaire n°2 budget général

Le Conseil Communautaire DECIDE la modification budgétaire suivante sur le budget général :

F D 65 : + 6500 €	F D 6068 : - 4000	F R 61522 : - 2500
I D 2158-000 : + 265	I R 024-0001 : + 265	
F D 73918 : +25600 €	F R 7318 : +25600 €	

-Décision modificative budgétaire n°2 budget SPANC

Le Conseil Communautaire DECIDE la modification budgétaire suivante sur le budget SPANC :

E D 604 : + 5000 €	E R 7473 : +3000	E R 704 : + 2000
--------------------	------------------	------------------

-Demande de subvention pour le voyage à Umiujaq, au Québec organisé pour les élèves de 4^{ème} du collège de Longueville sur Scie. Le budget est de 50.000 €.

M. le Président fait savoir que la Communauté de Communes est sollicitée par les professeurs et les parents d'élèves pour participer financièrement, bien que notre collectivité n'apparaisse pas dans les éventuels partenaires financiers.

Le Bureau a émis un avis négatif.

Le Conseil Communautaire REFUSE de participer financière à ce voyage, jugé trop cher pour le peu d'élèves à en profiter, et hors des compétences de la Communauté de Communes.

-Contrat Adelphe – nouveaux contrat et barème présenté par G Le Verdier

Le contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers signés avec Adelphe, société agréée, prend fin le 31 décembre 2010.

Un nouveau contrat doit être signé pour nous assurer le soutien financier à la reprise des matériaux.

Ce nouveau contrat prévoit plusieurs soutiens :

-à la tonne collectée

-à la performance de recyclage

-à la communication

-aux ambassadeurs du tri

-pour les déchets d'emballages sans consigne

Ce nouveau barème s'appuie sur un socle important de financement calé sur les tonnages et les performances, ce qui nous avantage compte tenu de notre taux de recyclage.

Nous avons fait une simulation financière qui fait apparaître une participation de 90000 € sur les chiffres de 2009 alors que nous n'avons perçu avec le précédent contrat que 56400 €.

Le Conseil Communautaire ACCEPTE le nouveau contrat ADELPHÉ au barème E pour 6 ans, dans les conditions qui seront prévues dans le cahier des charges de son agrément accordé par les Pouvoirs publics

-Débat autour de l'évolution des périmètres des communautés de communes

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, il est prévu d'arriver à une couverture intégrale du territoire par des intercommunalités, au plus tard le 1^{er} juin 2013.

Pour atteindre cet objectif, les préfets mèneront avec les élus locaux, dans chaque département, un travail conjoint afin d'achever, de simplifier et de rationaliser la carte intercommunale (transformation, fusion, modification de périmètre):

-des schémas départementaux de coopération intercommunale seront élaborés par le préfet avant la fin de l'année 2011

-ces schémas seront appliqués en 2012 et 2013

-la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) aura la possibilité d'amender les projets présentés par le préfet

Il est précisé que les schémas prendront en compte notamment :

-l'amélioration de la cohérence spatiale des EPCI au regard notamment du périmètre des unités urbaines (INSEE), des bassins de vie et des SCOTS

-le transfert des compétences des syndicats aux communautés.

Le schéma pourra proposer la création, la transformation, la fusion de communautés, la modification de leurs périmètres, ainsi que la suppression, la création, la transformation ou la fusion de syndicats.

Le projet de schéma est soumis pour avis aux communes, aux EPCI et aux syndicats mixtes concernés par ces propositions, qui doivent se prononcer dans les trois mois.

La commission dispose ensuite de 4 mois pour modifier le projet.

Le schéma est ensuite validé par le Préfet et publié.

A ce moment là, le Préfet peut initier tout projet de création, de modification de périmètre ou de fusion de communautés.

La création, la modification de périmètre ou la fusion de communautés sont prononcées, par arrêté du préfet, après accord de la moitié au moins des conseils municipaux des communes incluses dans le projet représentant la moitié au moins de la population totale, y compris le conseil municipal de la commune la plus importante si elle représente au moins 1/3 de la population totale.

A défaut d'accord des communes et jusqu'au 1^{er} juin 2013, le préfet dispose de pouvoirs exorbitants : par décision motivée et après avis de la CDCI, il peut créer, modifier le périmètre ou fusionner des communautés.

Un débat s'instaure autour de la loi et des orientations pour notre territoire.

Il en ressort que le territoire des communautés de communes Trois Rivières, Saône et Vienne, Varenne et Scie est une des possibilités envisagées, étant donné la ruralité commune ainsi que l'axe 2x2 voies Dieppe Rouen pour une cohérence territoriale.

-Informations diverses

Course VTT Longuevillaise : dimanche 9 janvier 2011

Cérémonie des vœux : jeudi 20 janvier à 18h, salle des fêtes de Saint Honoré

JP Paumier fait savoir que l'entreprise SAFTAIR rencontre des difficultés pour sa demande de permis de construire à cause de l'inondabilité.

Si aucune solution simple et efficace n'est trouvée, l'entreprise partira.

G. Jouan précise qu'il va faire une intervention pour que cela puisse aboutir rapidement et favorablement.

A Prieur fait part des problèmes de délais rencontrés pour le traitement des mandats et titres avec le Trésor Public.

La séance est levée à 20h00.